

Traduction en facile à lire et à comprendre réalisée avec Elisabeth Bachelot, Donatienne Cyr-Lorrain, Salomé Herszberg, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.

Comment aller vers une société inclusive ?

Introduction

On parle beaucoup de société inclusive mais on ne sait pas ce que ça veut dire vraiment.

Le Conseil de la CNSA a réfléchi à la question de la société inclusive.

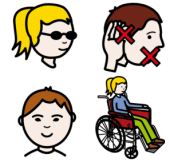
La CNSA est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le Conseil de la CNSA est un ensemble d'associations et d'organismes.

Ces associations et ces organismes aident

les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le Conseil de la CNSA se réunit pour prendre des décisions.



Le Conseil de la CNSA donne tous les ans des idées pour améliorer l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées en France.

Le Conseil de la CNSA s'est demandé comment faire pour que la société soit inclusive. C'est-à-dire comment faire pour que les personnes handicapées et les personnes âgées aient la même place et les mêmes droits que les autres personnes.

Pour que notre société soit vraiment inclusive le Conseil de la CNSA pense que les femmes et les hommes politiques doivent toujours prendre en compte



les besoins des personnes handicapées
et des personnes âgées
quand ils imaginent de nouvelles lois.

Ainsi, notre société peut changer petit à petit
pour mieux accepter les personnes handicapées
et les personnes âgées
à l'école, au travail, dans les activités de loisirs.

Pour que notre société soit vraiment inclusive
le Conseil de la CNSA pense que
les personnes handicapées
et les personnes âgées doivent dire ce qu'elles souhaitent
et ce qu'elles pensent.

Que disent les textes de loi ?

Des textes de loi existent en France
en Europe et au niveau mondial
pour aller vers une société inclusive
pour les personnes handicapées et les personnes âgées.



C'est-à-dire pour permettre à toutes les personnes
d'avoir une place dans la société, d'avoir des droits
et de pouvoir utiliser leurs droits.

Voici des exemples de textes de loi importants :



1/La Constitution de la France dit que la République garantit
l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

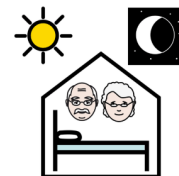
La Constitution est le texte le plus important de la loi française.

2/La Convention relative aux droits des personnes handicapées
de l'ONU, l'Organisation des nations unies.

La France a signé cette convention avec d'autres pays.



Cette convention dit que les personnes handicapées doivent pouvoir utiliser vraiment leurs droits à n'importe quel âge et dans n'importe quelle situation.



Par exemple, pour que les personnes handicapées intellectuelles votent plus facilement il faut expliquer les idées des candidats aux élections en facile à lire et à comprendre.



Ainsi, les personnes handicapées intellectuelles peuvent comprendre les idées des candidats et choisir le candidat qu'elles préfèrent.

Par exemple, toutes les personnes âgées en maison de retraite doivent pouvoir utiliser leur droit de vote. Même si elles ne peuvent pas se déplacer dans un bureau de vote. Pour qu'elles votent, il faut installer un bureau de vote dans la maison de retraite.



3/ La loi du 2 janvier 2002 donne la liste des droits des personnes âgées ou des personnes handicapées accompagnées par des établissements ou des services.

Par exemple les personnes ont le droit :

- d'être informées
- de dire comment elles souhaitent être accompagnées.

4/ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi dit que les personnes ont la liberté de choisir comment elles veulent organiser leur vie.

Une société inclusive, c'est quoi ?

**Dans une société inclusive
l'environnement doit changer
pour donner accès à tout
à tout le monde.**

Même aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Dans une société inclusive
tout le monde doit avoir accès à tout.
Par exemple, tout le monde doit avoir accès
aux transports en commun comme le bus
le métro, le train.



Par exemple, tout le monde doit avoir accès
à des endroits où être soigné
comme l'hôpital ou un cabinet médical.



Par exemple tout le monde doit avoir accès
à des services ou des établissements
pour les personnes handicapées ou les personnes âgées.

Vous devez avoir accès à tout
même si vous habitez :

- à la campagne
- dans un endroit où il y a peu d'habitants
- dans les départements d'outre-mer
comme la Guadeloupe
ou la Réunion.

Dans une société inclusive
tout le monde doit avoir accès aux services
sans avoir de problème pour payer.



Aujourd'hui, certaines personnes âgées ont du mal
à payer une maison de retraite médicalisée.

Vivre en maison de retraite médicalisée est très cher même avec les aides.

À cause du prix, certaines personnes restent chez elles alors qu'elles souhaitent aller en maison de retraite.

Le Conseil de la CNSA pense que ce n'est pas normal.

D'autres personnes ne peuvent pas se rapprocher de leurs proches alors qu'elles le souhaitent parce que les logements à proximité sont trop chers. Le Conseil de la CNSA pense que ce n'est pas normal.

Les personnes âgées et les personnes handicapées doivent avoir le choix de leur lieu de vie.

Dans une société inclusive personne n'est mis à l'écart.

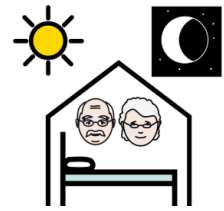
Parfois les personnes sont mises à l'écart parce qu'elles sont handicapées ou âgées.

Parfois les personnes se mettent à l'écart toutes seules parce qu'elles ne se sentent pas écoutées et comprises. Par exemple :

- les personnes âgées
- les personnes handicapées
- ou les personnes qui les aident.

Une société inclusive ne met et ne laisse personne à l'écart.

Dans une société inclusive tout le monde est écouté. Chaque personne peut dire ce qu'elle souhaite.



Internet par exemple peut mettre des personnes à l'écart. Aujourd'hui on utilise Internet pour beaucoup de choses. Internet permet d'avoir de l'information et de communiquer facilement avec sa famille et ses amis.



Mais il y a des gens qui n'ont pas Internet. Par exemple, certaines personnes âgées car elles n'ont pas été habituées à utiliser Internet.

Par exemple, certaines personnes handicapées ont des difficultés à utiliser Internet comme les personnes aveugles.



Pourtant, beaucoup de demandes d'aide ou de démarches administratives se font par Internet. Par exemple, la déclaration d'impôt.

Ça rend les choses difficiles pour les personnes qui n'utilisent pas Internet.

Une société inclusive ne laisse personne à l'écart. Les personnes doivent pouvoir avoir un accompagnement pour éviter d'être à l'écart de la société. Elles doivent pouvoir participer à la vie de la société.

**Dans une société inclusive
tout le monde doit pouvoir avoir un chez-soi.**

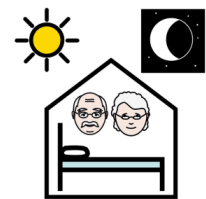
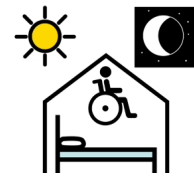
Dans une société inclusive
les personnes doivent pouvoir vivre
où elles veulent
et avec qui elles veulent.

Par exemple, les personnes doivent pouvoir rester vivre dans leur quartier où elles ont leurs habitudes.

Les personnes doivent pouvoir se sentir chez elles même si elles vivent dans un endroit qui n'est pas un domicile ordinaire.

Par exemple, les personnes qui vivent en collectivité.

Par exemple, les personnes qui vivent en foyer d'hébergement ou en maison de retraite doivent se sentir chez elles.



Une société inclusive devine les besoins et les envies des personnes dans le futur.

Une société inclusive change au fur et à mesure pour tenir compte des besoins et des envies des personnes.

Par exemple, aujourd'hui de nombreuses personnes âgées qui ont besoin d'aide et de soins ne veulent plus aller dans des maisons de retraite.



Le Conseil de la CNSA pense qu'il faut proposer autre chose aux personnes âgées. Par exemple, de l'habitat inclusif.

L'habitat inclusif c'est par exemple un immeuble où vous avez un logement.

Vous vivez dans un logement à vous mais vous pouvez faire des activités avec les autres habitants. Vous n'êtes pas seul.

Vous partagez aussi des services avec les autres habitants. Par exemple, vous partagez les machines à laver ou vous partagez un service d'aide et de soins.



Vous choisissez les services que vous souhaitez avoir.

L'habitat inclusif est un lieu de vie à vous

où vous pouvez être accompagné
pour participer pleinement
à la vie de la société.

Qu'est-ce qui est nécessaire pour proposer des solutions aux personnes handicapées et aux personnes âgées dans une société inclusive ?

Les personnes handicapées et les personnes âgées savent de quoi elles ont besoin.

Les personnes savent le mieux ce qui leur convient.
C'est pourquoi les solutions doivent être imaginées par les personnes elles-mêmes.

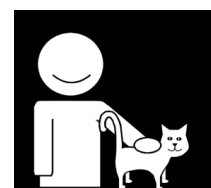
Leurs proches et les professionnels peuvent aussi donner leur avis sur les besoins des personnes qu'ils accompagnent.

Les personnes doivent aussi être informées des solutions existantes pour choisir ce qui leur convient.

Les personnes en établissement doivent avoir les mêmes droits et les mêmes choix que les personnes à domicile.

Vivre en collectivité ne doit pas empêcher les personnes en établissement de se sentir chez elles.

Par exemple, les personnes en établissement doivent avoir le droit de fumer ou d'avoir un animal de compagnie dans leur chambre.



Les personnes doivent pouvoir changer facilement d'avis.

Le Conseil de la CNSA pense que les personnes doivent pouvoir changer facilement d'avis.

Par exemple, si une personne en établissement a envie d'essayer de vivre seule elle doit pouvoir le faire.

Si vivre seule ne lui convient pas la personne doit pouvoir facilement retourner vivre dans un établissement. Elle peut changer d'avis.

Dans une société inclusive la loi doit être plus souple pour faire des choses nouvelles.

Par exemple, aujourd'hui les personnes qui veulent construire un habitat inclusif ont des problèmes pour le faire.

L'habitat inclusif c'est par exemple un immeuble où vous avez un logement.

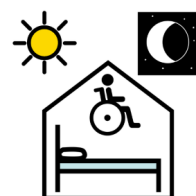
Vous vivez dans un logement à vous mais vous pouvez faire des activités avec les autres habitants.

Vous n'êtes pas seul.

Vous partagez aussi des services avec les autres habitants.

Par exemple, vous partagez les machines à laver ou vous partagez un service d'aide et de soins.

Vous choisissez les services que vous souhaitez avoir.



La loi empêche aujourd'hui
de réaliser facilement de l'habitat inclusif.

Le Conseil de la CNSA pense que
la loi doit changer pour autoriser cette nouveauté.

Il faut que la loi change
pour autoriser d'autres nouveautés
utiles aux personnes âgées
et aux personnes handicapées.

Comment réussir à proposer des solutions aux personnes handicapées et aux personnes âgées dans une société inclusive ?

**Tout le monde doit participer aux décisions
quand il s'agit de projets pour les personnes âgées
et les personnes handicapées.**

Les personnes âgées et les personnes handicapées
en particulier participent aux décisions
quand il s'agit de projets pour elles.

Ces projets peuvent être:

- la construction de maisons de retraite
- la construction de foyers pour les personnes handicapées
- l'organisation d'activités.

Les proches et les professionnels qui aident
les personnes âgées et les personnes handicapées
participent aussi aux décisions.

Par exemple, les habitants d'une commune participent
à la création d'une résidence pour personnes âgées.

Les habitants disent ce qu'ils veulent car ils iront peut-être y habiter un jour.

Le Conseil de la CNSA pense qu'il faut aider les proches des personnes âgées et des personnes handicapées à participer aux décisions.

Le Conseil de la CNSA pense qu'il faut aussi aider les professionnels à changer leurs habitudes.

Il faut que les professionnels écoutent les personnes car elles savent ce qui leur convient.

Par exemple, il faut organiser des formations des professionnels avec des formateurs âgés ou handicapés.

Ces formations permettent aux professionnels de vraiment comprendre les besoins et les attentes des personnes handicapées et des personnes âgées.

Les professionnels de l'aide et de la santé doivent suivre ces formations.



Les autres professionnels doivent aussi suivre ces formations comme par exemple :

- les enseignants
- les architectes
- les employeurs
- les policiers
- les juges.



Pour apporter des réponses aux personnes tout le monde doit travailler ensemble

Le Conseil de la CNSA pense que tout le monde doit travailler ensemble pour apporter des réponses aux personnes.

Par exemple, les professionnels qui aident les personnes handicapées et les personnes âgées doivent travailler avec les professionnels qui ne sont pas spécialistes du handicap ou de l'aide aux personnes âgées.

Ces professionnels peuvent partager leur expérience du handicap et de l'aide aux personnes âgées.

Pour travailler ensemble il faut des espaces et des moments de rencontres.

Par exemple avec la Réponse accompagnée pour tous différents professionnels se rencontrent à la MDPH.

La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.



Les professionnels discutent avec des personnes handicapées qui n'ont pas de solution.

Par exemple des personnes handicapées sont obligées d'aller vivre dans un foyer en Belgique car elles n'ont pas de place dans un foyer en France.



Les professionnels discutent aussi avec des personnes handicapées qui sont dans une situation difficile. Par exemple, une personne handicapée est aidée mais cette aide ne correspond pas à son besoin.

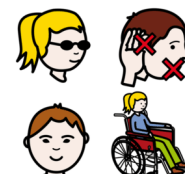
Les professionnels et les personnes handicapées regardent tous ensemble la situation et ils essaient de trouver des solutions.

Changer l'organisation pour proposer des réponses plus inclusives va prendre du temps.

Les solutions pour les personnes âgées et les personnes handicapées changent en ce moment. Elles changent pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées et des personnes âgées.

Le changement va prendre du temps.

Les associations et les organismes qui travaillent auprès des personnes âgées et des personnes handicapées sur le terrain vont devoir changer leur façon d'organiser la vie collective.



Le Conseil de la CNSA pense que les professionnels des établissements et des services pour les personnes âgées et les personnes handicapées doivent travailler avec des professionnels d'autres domaines.

Par exemple, un professionnel d'ESAT aide une personne handicapée à trouver un emploi en entreprise.

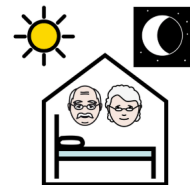


Un ESAT est un établissement et service d'aide par le travail.

Pour que l'intégration de la personne se passe bien le professionnel d'ESAT va rencontrer les professionnels de l'entreprise.

Il va peut-être les former.
C'est nouveau pour ce professionnel.
Il ne connaissait pas les professionnels
des entreprises avant.
C'est aussi nouveau
pour les professionnels de l'entreprise.

Par exemple, bientôt les professionnels
des maisons de retraite
pourront aussi aller au domicile
des personnes âgées de la commune.



La maison de retraite sera
à la fois un établissement
et un service à domicile.

Les habitudes de travail des professionnels
des maisons de retraite vont changer.

**Il faut prendre en compte ce qui existe déjà pour imaginer
de nouvelles solutions
pour les personnes handicapées et les personnes âgées.**

Le Conseil de la CNSA pense
qu'avant de supprimer une solution qui existe déjà
il faut d'abord regarder si elle peut changer
et s'il y a autre chose à la place.

Par exemple, il ne faut pas supprimer
les maisons de retraite.

Le Conseil de la CNSA pense que
les maisons de retraite peuvent changer
pour mieux répondre aux attentes des personnes âgées.

Les maisons de retraite peuvent s'ouvrir sur l'extérieur.

Par exemple en organisant des activités
à l'intérieur de la maison de retraite

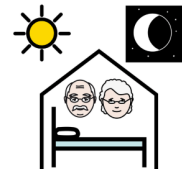
avec des personnes qui n'habitent pas dans la maison de retraite.

Par exemple, en allant au domicile des personnes âgées.



Le Conseil de la CNSA pense qu'il ne faut pas mettre en place la désinstitutionnalisation trop vite.

La désinstitutionnalisation c'est quand un pays décide de fermer les institutions pour les personnes handicapées et les personnes âgées.



Par exemple, les foyers pour les adultes ou les établissements pour les enfants handicapés.



Les pays qui mettent en place la désinstitutionnalisation pensent qu'héberger les personnes en institution les exclut de la société.

Le Conseil de la CNSA pense qu'il ne faut pas mettre en place la désinstitutionnalisation trop vite et pour tout le monde.

Certaines personnes ont besoin d'être accompagnées dans des établissements spécialisés pour les personnes handicapées ou les personnes âgées.

Le but c'est que toutes les personnes âgées et les personnes handicapées se sentent chez elles même dans un établissement.

Par exemple, les personnes doivent se sentir chez elles dans un foyer d'accueil médicalisé ou une maison de retraite.

Les personnes en établissement doivent pouvoir :

- inviter leurs amis et leur famille
- avoir des animaux



- avoir une vie affective et sexuelle, c'est-à-dire avoir des amis et pouvoir faire l'amour
- manger ce qu'elles souhaitent
- pouvoir fermer leur porte.

Un établissement qui permet aux personnes de faire ça est un établissement ouvert.

